

Demandez à votre médecin une attestation disant qu'il n'a pas le droit de prescrire de la chloroquine et...

écrit par Charles Martel 02 | 6 avril 2020



La semaine prochaine je vais probablement partir en mission sanitaire pour le compte d'une ARS.

Si je suis malade, je consulterai mon médecin et lui demanderai le traitement du Professeur Raoult, mon médecin me répondra qu'il n'a pas le droit de me le prescrire.

Je lui demanderai alors une attestation disant qu'il n'a pas le droit de prescrire ce traitement et je porterai plainte contre l'Etat pour non assistance à personne en danger et mise en danger de la vie d'autrui, bref mon avocat saura rédiger la plainte.

Et j'invite tout patriote à faire de même car il faut que cette bande d'ordures se retrouve un jour devant les tribunaux afin de répondre de leur comportement criminel et

indigne de ce qu'on appelle « des hommes d'Etat ». Nos grands hommes d'Etat (il n'y en a plus depuis un bon moment en France) doivent tellement se retourner dans leurs tombes que le Panthéon doit aujourd'hui ressembler à un énorme ventilateur !!

.

Je précise que nous avons demandé des équipements de protection et que ni l'ARS, ni la préfecture ne sont en mesure de nous fournir le moindre masque, le moindre flacon de gel hydroalcoolique.

Alors quand nos salopards le soir à la télé nous disent que tout va bien, que des masques arrivent en nombre, que la fabrication de gel hydroalcoolique tourne à fond ils vous prennent et nous prennent pour des cons!!

Note de Pikachu

Faut-il en déduire que les Grands Hommes auxquels la Nation est reconnaissante brassent aujourd'hui de l'air ?

En tout cas, bravo pour cette initiative avisée.